





Université populaire africaine en Suisse (UPAF.ch) Rue des Savoises 15, CH-1205 Genève CRAN-Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse CP 2230, CH-3001 Berne

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 24 Août 2020

# Subventions genevoises contre le racisme : Concrétisation d'un système d'Apartheid ?

Le 1<sup>er</sup> septembre prochain, la Ville et le Canton de Genève reçoivent les associations actives dans la prévention du racisme anti-Noir. Avec des offres spécifiques de subventions. Effet George Floyd + *Black Lives Matter* ? En apparence. En particulier pour la Ville, initiatrice d'un véritable système d'Apartheid.

En 2017, alarmé par des statistiques inquiétantes sur le racisme à Genève, le Conseil municipal a pris l'initiative de soutenir les organisations actives dans la prévention de ce fléau. Mais, alors que les chiffres les plus alarmants concernaient les actes racistes anti-Noirs (50 % en moyenne), la prévention de ce racisme spécifique sera exclue du très «démocratique» soutien municipal. Seule la prévention de l'antisémitisme et de l'islamophobie sera privilégiée. Dès 2018, quatre organisations seront ainsi gratifiées d'une enveloppe budgétaire annuelle et individuelle de CHF 50'000 : la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la discrimination (CICAD, créée en 1991), l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM, 2017), la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA, 2011) ainsi que le Centre d'écoute contre le racisme (C-ECR, 2011, généraliste, avec des fonctions limitées).

Initiateur de la lutte contre le racisme anti-Noir en Suisse, en 2000, et premier à le conceptualiser et à le documenter en mettant en place un observatoire qui a notamment produit un gros rapport inédit couvrant les années 2000 à 2015) sur le racisme anti-Noir en Suisse. Après deux assises nationales (2001 et 2015) et deux conférences européennes (2006 et 2016), le CRAN s'apprête à organiser les 3<sup>es</sup> Assises nationales en mars 2021, commémorant aussi les 20 ans de la Conférence mondiale de Durban. Depuis 2008, le CRAN s'est associé à l'UPAF pour les aspects éducatifs, de sensibilisation et de documentation du racisme anti-Noir. C'est à ce titre qu'il a co-créé en 2011 le C-ECR, à la demande de l'Etat de Genève, avec notamment la CICAD et la LICRA. Faute de moyens, leur permanence juridique fonctionne difficilement. Quant à l'UPAF, première structure du genre en Suisse et en Europe, elle propose formations et activités pointues permettant de mieux comprendre l'Afrique et ouvertes à tous, y compris à des, institutions, écoles, etc. Précisons également que ces deux organisations sont suisses et dirigés par des Suisses.

En octobre 2019, à la suite d'actions de plaidoyer du CRAN et de l'UPAF, le Conseil municipal a rétabli l'équité en votant la Motion 1446 sur la «Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261bis du Code pénal suisse». Introduite par M. Omar Azzabi (Vert) - Merci beaucoup! - la motion invitait l'exécutif à :

- « prendre en compte, dans le cadre de sa politique de diversité et de prévention des discriminations, la population Noire de Genève »;
- « <u>attribuer une subvention à une ou des associations</u> compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s, <u>à la hauteur de celles déjà attribuées</u> à des associations généralistes ou spécialisées dans le racisme anti-arabo-musulman ou l'antisémitisme ». (N.B. souligné par nous)

## Les Mécanismes du « Privilège Blanc » à l'œuvre

A la suite de récents échanges avec le Département des Finances de la Ville, dirigé depuis janvier 2020 par l'élu Vert, M. Alfonso GOMEZ, également à la tête d'Agenda 21, en charge des politiques de diversité et de non-discrimination, les modalités d'attribution des CHF 50'000.- ont été communiquées au CRAN et à l'UPAF. Elles sont en totale contradiction avec la lettre et l'esprit de la Motion-1446 :

- 1) Contrairement à la Motion qui attribuait une subvention à « une ou des associations » oeuvrant contre le racisme anti-Noir, la ligne budgétaire votée par la suite aurait exclu les associations, privilégiant des projets (sur le racisme anti-Noir). Il y a là un détournement d'objet.
- 2) La Motion n'annonçait aucune conditionnalité. Or, AVANT de bénéficier d'une subvention de la Ville, les organisations Noires seront soumises à des conditionnalités, à savoir l'examen de leur projet. Les organisations Blanches n'y sont soumises qu'APRES avoir reçu leur enveloppe. A la fin de l'année, la Ville ne recevra qu'un rapport général d'activités, souvent à peine lu.
- 3) La Motion est vidée de sa portée novatrice anti-discriminatoire. En ne finançant que des projets, la Ville fait revenir le soutien au racisme anti-Noir à la case départ, puisque ce mode de financement a toujours été la règle. La nouveauté (subvention nominale annuelle) n'est réservée qu'aux privilégiés.
- 4) Le principe « à (même) hauteur » prôné par la Motion a disparu. D'une part, les privilégiés reçoivent chacun CHF 50'000.- pour agir sur un spectre représentant en moyenne 15 % en moyenne des cas recensés de racisme ; de l'autre part, sur le spectre représentant le racisme anti-Noir (50% des cas à Genève), le même montant va se répartir entre plusieurs associations.
- 5) Le refus de financer à même hauteur la prévention du racisme anti-Noir est d'autant plus inique que l'enveloppe accordée aux privilégiés va plutôt servir à financer leur fonctionnement. Renouvelée chaque année, elle leur offre ainsi un renforcement de capacités refusé aux organisations Noires.
- 6) Autre avantage que la Motion voulait étendre à au moins une organisation Noire : l'assurance d'une subvention annuelle automatiquement renouvelée fait appel d'air pour d'autres subventionneurs privés ou publics (communes, canton, Confédération). Travaillant annuellement avec CHF 0.- de budget, les fragiles organisations Noires sont programmées pour disparaître à brève échéance.

### Propres valeurs bafouées et instauration d'un système d'Apartheid

Pour préserver ce « Privilège Blanc », le système instauré par les nouveaux élus de la Ville de Genève va ainsi jusqu'à bafouer des valeurs que laissait transparaître la Motion-1446, à savoir :

- La Justice. Le titre de la Motion est explicite: « Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261bis du Code pénal suisse ». La Motion est venue donc apporter des corrections, par un complément aux efforts jusque-là accomplis et qui ont visé le renforcement des capacités des acteurs du terrain. Les acteurs Noirs, ignorés précédemment, continueront à vivre l'injustice.
- L'Inclusion: Après l'exclusion du racisme anti-Noir en 2017, la Motion (2019) se voulait inclusive en appelant l'exécutif à « prendre en compte, dans le cadre de sa politique de diversité et de prévention des discriminations, la population Noire de Genève ». Le suivi de la Motion renoue avec l'acte discriminatoire. L'exclusion continue donc, sous la forme d'un système d'apartheid instaurant, face au racisme, un financement propre aux organisations Blanches et un autre pour les Noires.
- L'Egalité: La motion invite en effet clairement le Conseil administratif à « attribuer une subvention à une ou des associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s, à la hauteur de celles déjà attribuées à des associations généralistes ou spécialisées dans le racisme anti-arabomusulman ou l'antisémitisme ». Les subventions accordées à la prévention du racisme anti-Noir ne seront pas à la hauteur de celles dont sont gratifiés l'antisémitisme ou l'islamophobie.
- L'équité: En reconnaissant être dans la « poursuite des efforts en matière de prévention du racisme », la Motion s'inscrivait dans un processus de réparation du tort infligé au racisme anti-Noir. En intégrant à présent ce racisme, elle lui accordait une place à part entière. Par équité, les avantages reconnus devaient être rétroactifs. Or l'appel à projets auquel est soumis à présent ce racisme exclut du principe d'équité cette rétroactivité réparatrice. Encore des réparations niées aux Noirs! ...

## Racismes supérieurs et racismes inférieurs

Pour le CRAN et l'UPAF, la politique actuelle de la Ville ne correspond ni à la lettre ni à l'esprit de la motion. Ni non plus au message du mouvement *Black Lives Matter* auquel se réfère la Ville, oubliant que ce mouvement ne recherche pas des faveurs, mais plutôt la Justice. L'impression générale qui se dégage est inquiétante. Parce que le racisme anti-Noir semble être considéré comme :

## Un racisme inférieur puisque frappant des personnes inférieures

A la hiérarchie entre «races supérieures» et «races inférieures», correspond ainsi une hiérarchie tout autant raciste entre «racismes supérieurs» (antisémitisme, islamophobie) et «racismes inférieurs» (racisme anti-Noir). Le racisme anti-Noir a beau être le premier en termes statistiques, il se retrouve le dernier en termes de moyens à lui allouer, traité comme une sous-catégorie à part.

### • Un racisme sans aucun intérêt politique clientéliste

En dépit des statistiques, ce racisme ne serait à financer qu'au coup par coup, ponctuellement, sur projet. Les moyens durables ne sont proposés qu'à d'autres, utilement. Une pratique généralisée du reste : des cinq universités populaires (ou équivalents) présentes à Genève, l'UPAF est la seule à ne bénéficier depuis sa création d'aucune subvention ni locaux de cours. Le CRAN est maintenu dans la précarité depuis 20 ans, sans même une ligne téléphonique propre. Tous les deux programmés à disparaître comme de nombreux autres acteurs Noirs de la société civile tout autant discriminés, dans toute la Suisse. La crainte des représailles à leur égard nous empêche de les nommer.

Il est vrai que toutes les organisations privilégiées ont généralement un homme ou femme politique, suisse de souche, comme président-e et/ou membres du comité. Le problème c'est qu'avec les Noirs, ce clientélisme politique se double de paternalisme, un indicateur majeur du racisme anti-Noir.

Certes, dans son courrier, la Ville salue certaines organisations Noires proches d'Agenda 21 et en phase avec sa nouvelle politique. Ce nivellement par le bas infligé aux seules organisations Noires est même vanté car « favorisant une émulation positive au sein du réseau des associations concernées ». Il est évident que les clivages existent au sein de toutes les communautés. S'agissant de défendre la Dignité humaine des Noirs, l'UPAF et le CRAN aspirent au nivellement par le haut et non par le bas. C'est pourquoi les deux organisations s'estiment légitimées à bénéficier des mêmes droits reconnus par la Ville à leurs pairs privilégiés qui, de surcroit, n'ont pas été choisis sur concours.

Après une demande d'audience ignorée et un échange de courrier peu satisfaisant avec le Conseiller administratif, d'autres voies de dialogue et de conciliation ont été tentées dans son entourage. Sans succès. A l'heure où plusieurs manifestations, dans le monde et en Suisse, ont enfin donné une visibilité et un écho exceptionnels aux nombreuses injustices, discriminations et violences auxquelles font face les Noirs dans l'indifférence générale, ce traitement discriminant pleinement assumé et frappant en cascade la prévention du racisme anti-Noir est préjudiciable à l'image de Genève, ville des droits humains.

La lutte contre le racisme contribue à la paix sociale. La lettre et l'esprit de la Motion du Conseil municipal ne devraient être détournés. Et les mêmes standards devraient être appliqués dans la prévention de tous les racismes. C'est une question de cohérence, de considération et surtout de JUSTICE.

**M. André LOEMBE** Vice-Président du CRAN (079 345 08 52) M. MUTOMBO Kanyana, Directeur de l'UPAF (079 754 54 85)

Communiqué de presse transmis pour information à :

- Président du Conseil du Conseil municipal, à Genève
- Président du Conseil administratif, Genève
- Président(e) des partis politiques, Genève
- Ambassadeur suisse auprès de l'ONU à Genève
- Ambassadeurs des pays africains en Suisse
- Haut-Commissariat et Conseil de l'ONU pour les Droits humains, Genève
- Commission fédérale contre le racisme (CFR), Berne
- Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), Genève
- Groupe de travail des Experts indépendants de l'ONU sur les Afro-descendants, Genève
- European Council on Racism and Intolerance (ECRI), Strasbourg
- ONGs de défense de la dignité et des droits humains
- Associations africaines
- Presse nationale suisse et internationale (représentée en Suisse)